

LES ORDONNANCES RATIFIEES, ON ARRETE DE LUTTER ?

Le 11 décembre 2017

Le 28 novembre dernier, seulement 12 % des député-es ont voté contre la ratification des ordonnances Macron qui entérinent la transformation du Code du travail en ce qu'il faut mieux désormais appeler Code de l'emploi, devenu une boîte à outils entre les mains des DRH, qui s'étonnent ensuite qu'on leur fasse la chasse, afin de pressurer davantage les salarié-es.

Une fois ces ordonnances définitivement adoptées au premier trimestre 2018, presque tout ce que les patrons ne se permettaient pas de respecter mais qui pouvait néanmoins être sanctionné aura demain force de loi : une telle régression sera rendue possible par l'intermédiaire d'un accord majoritaire d'entreprise et, dans les TPE, par la consécration du pouvoir unilatéral de l'employeur qui, par référendum, pourra par exemple prôner l'abandon de la prime d'ancienneté issue de la convention collective :

Gouvernement et patronat se sentent pousser des ailes : c'est d'abord la présentation, en application des dites ordonnances, d'un kit de six lettres de licenciement prêtes à l'usage ; il est aussi question de geler l'augmentation automatique du SMIC, dont l'usage est répandu dans le commerce, à commencer pour les salarié-es à temps partiel... Après la smicardisation de nos professions, allons-nous accepter notre paupérisation ? Enfin, une évaluation de la loi Macron de 2015 relative au travail dominical et nocturne est prévue en 2018 : allons-nous attendre sans broncher de passer de la généralisation à sa banalisation ?

Ils ne s'arrêteront que là où on les arrêtera !

Nul défaitisme pour autant : d'abord parce que pour se sentir défait, encore faut-il s'estimer battu ce qui n'est pas le cas parce que la mobilisation contre les ordonnances a été en pointillé, contrairement à celle contre la loi Travail de l'an dernier. Ensuite parce que cette œuvre immense qu'est le Code du travail, fruit des luttes et des sacrifices de centaines de milliers de militant-es, connus comme anonymes, nous oblige. Et bien qu'aucune nouvelle échéance interprofessionnelle ne soit prévue après celle du 16 novembre dernier, il n'y a jamais eu autant de luttes longues et déterminées, y compris dans nos secteurs : le conflit victorieux des Vélib', après dix jours de grève suivie par 100 % du personnel, le mouvement de protestation contre la mise en franchise du Mc Do des Champs Elysées ou le rassemblement du 7 décembre devant le siège de Carrefour contre le projet de restructuration qui sera dévoilé le mois prochain etc., à chaque fois dans l'unité avec la CGT.

Nous avons l'occasion de reprendre la main en participant à une mobilisation inédite pendant les fêtes, initiée par la CGT Commerce. **Mercredi 20 décembre prochain, mobilisons-nous et manifestons à 10 h 30 des Galeries Lafayette (M° Havre Caumartin) en direction du ministère du travail pour exiger l'abrogation de toutes les lois Travail, le passage aux 32 h et l'augmentation des salaires.**

